

Assemblée générale du 26 juin 2020

Paris, le 26 juin 2020 :

L'assemblée générale qui s'est réunie le 26 juin 2020 à huis clos a adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui étaient soumises au vote, et notamment :

1. La distribution d'un dividende d'un montant brut par action de 0,06 €, soit un montant global maximum de 1 471 444,92 € (3^{ème} résolution). L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au directoire à l'effet de fixer les modalités de paiement de cette distribution de dividende et notamment la date de mise en paiement.

Le directoire a ainsi décidé de fixer au **15 juillet 2020** la date de mise en paiement du dividende susvisé.

2. Le renouvellement du mandat de membres du conseil de surveillance de Robert Léon et Emmanuel André ainsi que celui des sociétés Comir, représentée par Christian Haas et Crozaloc, représentée par Cécile Hulaud.

Le conseil de surveillance qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale a renouvelé pour sa part le mandat de président de Robert Léon et de vice-président d'Emmanuel André.

Il est précisé que l'impact potentiel de la crise du covid-19 n'a pas évolué de manière significative entre la date du dernier communiqué diffusé par VIDELIO le 15 mai 2020 et la date du présent communiqué.

Il est rappelé qu'un document de référence a été déposé le 6 avril 2020 auprès de l'AMF sous le numéro D.20-0256, contenant notamment les principaux facteurs de risques auxquels la société est exposée.

Euronext Paris Compartiment C – Code ISIN FR0000066680 – Mnémonique VDLO

www.videlio.com